

DATE DE
CONVOCATION
05/11/2025

SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE
Délibération de la Commission locale de l'eau
Séance du 27/11/2025
Extrait du registre des délibérations



NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	56
Présents :	26
Pouvoirs :	3

VOTE	
Voix délibératives :	29
Voix exprimées :	29
Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	0
A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE LA CLE	

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à neuf heures trente, les membres de la Commission locale de l'eau se sont réunis à Villaines-la-Gonais, en première convocation sous la présidence de Monsieur Michel ODEAU.

Présents.

Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux: Monsieur Michel ODEAU, Monsieur Daniel CHEVÉE, Monsieur Philippe RUHLMANN, Madame Anick BRUNEAU, Monsieur Emmanuel BOIS, Monsieur Jean-Yves MESNIL, Monsieur Xavier GOUTTE, Madame Anick BRUNEAU, Monsieur Eric DESCOMBES, Monsieur Alain COURTABESSIS, Monsieur André FROGER. Mandat de Monsieur Marcel MORTREAU à Monsieur Michel ODEAU.

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : Madame Vanessa VOYET, Monsieur Pascal CLEMENT, Monsieur André QUIBLIER, Madame Françoise COSSONNEAU, Monsieur Jean-Christophe GAVALLET, Monsieur Eric MARTIN, Monsieur Gérard BEAUMONT, Monsieur Pierre FETTER, Monsieur Jean-Alexandre DACHARY, Monsieur Pierre GUILLAUME, Monsieur Michel RIOUX, Madame Sophie de MONTALEMBERT. Mandat de Monsieur Nicolas TISON à Madame Vanessa VOYET.

Collège de l'Etat et de ses établissements publics: Monsieur Christophe CHARRIER, Madame Agnès ROGER. Mandat de Monsieur le DDT de l'Orne à Monsieur Christophe CHARRIER.

Absents excusés.

Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux: Madame Stéphanie COUTEL, Monsieur Stéphane COURPOTIN (Maire d'Arcisses), Monsieur Jean-Claude LECOMTE, Monsieur Michel HEROUIN, Monsieur Abdelmajid EL ARRASSE, Monsieur Anthony TRIFFAUT.

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : Monsieur Raylnald HOMMET, Monsieur Hervé BRYJA, Monsieur Vincent PAJOT.

Collège de l'Etat et de ses établissements publics: Madame Mélissa MACE, Madame Camille BURLIN, Madame Sandra BERLIN, Monsieur Thibaut LARDUINAT.

Assistaient également à la réunion. Monsieur Sébastien SALLE, Madame Edith BOULEN, Monsieur Marcel ORY, Monsieur Raphaël CHAUSSIS, Monsieur Alain ANDRE, Monsieur Florian DELAUNAY, Monsieur Clément BUJISHO, Monsieur Vincent TOREAU.

DÉLIBÉRATION N°25.11.03. PROJET D'ARRETE PREFCTORAL SARTHOIS DE PROTECTION DE BIOTOPE POUR L'ECREVISSE A PIEDS BLANCS.

- Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006,
- Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007,
- Vu les articles L. 212-3 à L. 212-11 du code de l'environnement,
- Vu l'article L. 214-17 du code de l'environnement,
- Vu les articles R. 212-29 à R. 212-34 du code de l'environnement,

- Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Huisne adopté par la Commission locale de l'eau (CLE) le 17 novembre 2017 et approuvé par l'arrêté interpréfectoral NOR 2350-17-00157 du 12 janvier 2018,
- Vu l'arrêté préfectoral NOR 2350-23-00296 du 5 janvier 2024 renouvelant la CLE,
- Considérant le projet d'arrêté présenté par la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe,

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU, APRES AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE: ADOPTE ce projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Président, Michel ODEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel ODEAU". It consists of several loops and strokes.